FICHE PROGRAMME

Formation professionnelle continue

CQP MAÎTRE.SSE DE MAISON

Contexte

L'avenant 285 du 8 juillet 2003 à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, formalisent la fonction de maître.sse de maison qualifiée. Il établit en outre l'obligation de suivre une formation reconnue par la CPNE-FP pour valider cette qualification.

Dans le contexte induit par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, renforçant le droit des usagers et la place du projet individuel, le rôle indispensable des maître.sse.s de maison aux cotés de l'équipe éducative dans la vie quotidienne des résidents exige l'acquisition de compétences multiples et diversifiées. La formation de ces personnels vise leur certification afin de garantir la qualité de l'intervention ainsi que la continuité de la prise en charge du public de personnes fragilisées.

Objectifs

La formation a pour but :

- *De professionnaliser le personnel maître.sse de maison*
- *De valoriser leur rôle peu connu auprès des usagers et au sein des établissements*
- *D'identifier les spécificités et les limites de son intervention*
- *De respecter la règlementation et les protocoles en vigueur dans l'établissement*
- *De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet*

Public visé

Salarié.e.s exerçant ou appelé.e.s à exercer tout ou partie des activités de Maître.sse de maison
Demandeurs.ses d'emploi

Prérequis

Salarié.e.s : aucun prérequis
Demandeurs.ses d'emploi : Immersion professionnelle ou expérience de 2 semaines minimales, Entretien de positionnement

Durée

Formation théorique :
En alternance
De 231 à 245 heures
Soit 32 à 34 jours

Formation pratique :
Personnel exerçant déjà comme maître.sse de maison : leur lieu de travail
Demandeurs d'emploi : stage obligatoire de 210 heures

Lieu

Cayenne

Contenu et déroulement de la formation

Accueil

Réunion d'informations des Référents professionnels. Présentation des intervenants, des stagiaires, des attentes et du programme de formation
Tour de table

Contenu

BLOC 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie – 77h

- Rôle et fonction du/de la *maître.sse de maison* en matière de sécurité des personnes et des biens, Limites de l'intervention dans son organisation, Responsabilités civiles, pénales et administratives, Ressources mobilisables – 21h
- Sécurité et prévention du cadre de vie dont formations SST (14h) et EPI (7h) – 21h
- Organisation, adaptation des interventions, Typologie des lieux de vie, Conditions d'accueil, Gestion de stocks et achats, Relation à la sous-traitance, Contrôle et alerte, Démarche éco-responsable – 10h
- Qualité et entretien du cadre de vie, concepts de propreté et d'hygiène, Réglementation en matière d'hygiène des locaux collectifs, Utilisation des produits, matériels et équipements – 5h
- Entretien du linge, propriété des différents textiles, lecture des codes – 3h
- Préparation des repas, achats alimentaires, produits d'hygiène alimentaire, conditions d'hygiène et de sécurité alimentaires dont la formation HACCP (14h) – 17h

BLOC 2 : Accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne – 84h

- Rôle et fonction du/de la *maître.sse de maison* quant à l'accompagnement des personnes. Limites de l'intervention. Règlement intérieur – 12h
- Les problématiques des publics, développement, conduites à risque, personne âgée, personne en situation d'exclusion, enfant séparé, problématiques interculturelles, Eléments juridiques, rythmes biologiques et sociaux – 33h
- Les fondements et méthodes de l'accompagnement, Dépendance/Indépendance, Autonomie, Communication, Intervention selon les espaces et enjeux, Gestion des situations difficiles, Autorité, Ethique, Prévention de la maltraitance – 27h
- Techniques répondant aux besoins d'hygiène et de confort, Contexte réglementaire, Manutention des personnes à mobilité réduite, Cadre juridique – 12h

BLOC 3 : Participer à l'équipe pluriprofessionnelle – 49h

- Le cadre institutionnel de la fonction, organisation des institutions, enjeux – 21h
- Le travail en équipe pluriprofessionnelle – 28h

FICHE PROGRAMME

Formation professionnelle continue

Voies d'accès Par la formation continue Par la VAE	**Accompagnement** Accompagnement méthodologique (Préparation des épreuves et soutenance) – 21h Parcours renforcé optionnel (Ecrits professionnels et usage de l'outil informatique) – 14h maximum **Bilan et évaluation** Bilan et évaluation des acquis et de la satisfaction Questionnaire à chaud à l'issue de la formation **Modalités pédagogiques** Apports théoriques, séances collectives, échanges autour des pratiques professionnelles, études de cas, mises en situation, analyse de situations En présentiel ou hybride Parcours complet Parcours partiel par bloc(s), pour les personnes titulaires de diplômes ou ayant de l'expérience* (Accompagnement individualisé – évaluation de 7h) **Pour plus d'informations, nous consulter*
Dates Du 04 novembre 2024 au 30 juin 2025	
Formateur référent Stephen HO-A-FOUK, DE Educateur Spécialisé, 12 ans d'expérience dans le travail social, Formateur pour adultes, Formateur Maître d'apprentissage et tuteur référent	
Tarifs Coûts pédagogiques variables selon la durée et la voie d'accès *Salariés* : Pour le financement, se rapprocher de votre OPCO via le plan de développement de compétences *Demandeurs.ses d'emploi : CPF ou autofinancement* Nous consulter	

**Personne en situation de handicap, nous contacter pour tout besoin éventuel d'adaptation*

Pour nous contacter :
IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE
Tel. 05 94 01 00 96 – Email : keylian.cippe@irdts.org
Informations et inscriptions Site internet : www.irdts.org